

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT  
DE 2 TECHNICIENS, SPÉCIALITÉ MICRO-INFORMATIQUE RELEVANT DE LA  
CATÉGORIE B  
DU STATUT DU PERSONNEL DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
- RÉSULTATS D'ADMISSION -  
- PAR ORDRE DE MÉRITE -**

**Réf. :** - Arrêté n° 48-2023/PR/APF du 26 décembre 2023 relatif aux modalités des concours à l'assemblée de la Polynésie française ;  
- Arrêté n° 07-2024/PR/APF du 22 janvier 2024 portant ouverture du concours externe et interne de recrutement de 2 techniciens, spécialité micro-informatique relevant de la catégorie B de la fonction publique de l'assemblée de la Polynésie française.

**I. POUR LE CONCOURS EXTERNE :**

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 24 octobre 2024, enregistré sous le n° 1807/APF/SG/SAF du 24 octobre 2024, sont admis au concours externe pour le recrutement d'un (1) technicien, spécialité micro-informatique relevant de la catégorie B du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française, les candidats dont les noms et prénoms suivent :

❖ *Sur la liste principale :*

N°	Candidats
1	DEVEUGLE Matahi

❖ *Sur la liste complémentaire :*

N°	Candidats
1	TUPUAI Lahaina
2	VAEA Matehau

**II. POUR LE CONCOURS INTERNE :**

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 24 octobre 2024, enregistré sous le n° 1807/APF/SG/SAF du 24 octobre 2024, est admis au concours interne pour le recrutement d'un (1) technicien, spécialité micro-informatique relevant de la catégorie B du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française, le candidat admis dont le nom et prénom suit :

❖ *Sur la liste principale :*

N°	Candidat
1	TERIETIA Tauaea



*Jeanne SANTINI*  
Jeanne SANTINI